

comme orthodoxe, ce qui indique les progrès apportés à la civilisation au cours de cette période. Dans le passé, notre pays a donné l'exemple au reste au monde dans plusieurs domaines. A l'heure actuelle, nous ne le cédon en rien aux nations les plus progressistes du monde et nous devrons à l'avenir être au tout premier rang en matière de bien-être social. J'espère que les projets expliqués par le premier ministre seront mis à exécution et que nous irons même au delà du but proposé.

Cet après-midi, je désire, en mon nom et au nom du parti que je représente, rendre témoignage aux progrès que nous avons réalisés au chapitre du bien-être social dans notre vie politique, économique et sociale; en effet, on ne saurait trop en souligner l'importance. Je me rends compte de la situation dans laquelle se trouve le Gouvernement lorsqu'il cherche à avancer en ce domaine. La question de la compétence du Dominion et des provinces, tel que prévu dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, exige, cela va de soi, une attention spéciale de la part des municipalités, des provinces et du Dominion. A cet égard, je dirai au premier ministre et au Gouvernement, à titre de critique constructive, —car des questions comme celles-là ne doivent pas susciter de critiques mesquines,—que nous n'attaquons peut-être pas vraiment de front la question du bien-être social. A mon avis, la voie que trace le Gouvernement ne répond pas à la direction que le pays attend de lui, car il manque de méthode en s'attaquant à ces problèmes. Les gestes qu'il a posés constituent un pas dans la bonne voie; c'est déjà quelque chose, mais il faut que nous nous engagions dans cette voie à l'unisson, que nous présentions un front solide.

Actuellement, et on a fait la même observation pendant le débat sur le projet de loi visant l'établissement du ministère de la Reconstruction, les municipalités prennent certaines initiatives et arrêtent certains projets; les provinces se sont donné des ministères de la reconstruction; enfin le Dominion crée un nouveau département à cet égard. La situation est à peu près la même dans le présent cas. Nous songeons à établir un ministère de la Santé nationale et, du bien-être social. Je ne crois pas me tromper en disant que la plupart des gens se demandent si nous ne devrions pas faire plus de cas de la constitution et collaborer plus étroitement avec les provinces et les municipalités, si nous ne devrions pas les consulter et travailler de concert avec elles. Ils sont d'avis que nous ferions peut-être mieux, dans un cas comme celui-ci, d'arrêter un vaste plan d'ensemble, au lieu de procéder au petit bonheur, comme nous le faisons actuellement. Le premier

ministre et le Gouvernement me diront que l'on ne peut tout faire à la fois, mais je crois que nous manquons d'un plan d'ensemble dans l'étude des diverses mesures que nous avons à prendre.

Le Gouvernement devrait nous dire ce qu'il entend faire pour coordonner les divers projets arrêtés par le Dominion, les provinces et les municipalités dans le domaine de la santé publique et du bien-être social, sujets dont dépend le bien-être général du pays. Il devrait nous dire s'il a consulté les provinces dans toute la mesure où il aurait dû le faire. Je sais qu'il a cherché à se renseigner auprès du comité de la sécurité sociale, organisme institué par le Parlement et qui a accompli un travail magnifique.

On a poursuivi ce travail au cours de deux sessions. Comme la plupart des honorables députés, j'ai lu avec soin les rapports du comité et j'ai été frappé, comme chacun d'eux sans doute, de l'ampleur du problème et du dévouement magnifique dont ont fait preuve les membres de ce comité. Le problème de l'assurance-santé est si gros de conséquences pour le pays que, de l'avis du Gouvernement même, il faut obtenir l'opinion du comité avant de soumettre le bill à la Chambre. A mon avis, on aurait dû d'abord soumettre le bill à la Chambre et le renvoyer ensuite au comité, mais on a suivi, il va sans dire, la ligne de conduite tracée par le Gouvernement.

Dans l'étude de l'ensemble de ce problème du bien-être social il faut apporter beaucoup plus d'énergie et d'unité d'action qu'on en a montré jusqu'ici. La politique du Gouvernement doit respecter plus qu'elle ne l'a fait jusqu'ici les entités constitutionnelles qui existent au sein de la nation. Je rappelle au premier ministre que, en raison des droits de la population dans le domaine municipal et dans le domaine provincial, il existe un besoin impérieux de conférences et de consultations plus fréquentes entre les autorités provinciales et le gouvernement fédéral sur les questions de leur commun ressort, lorsque peut-être les juridictions sont d'accord ou lorsque dans plusieurs cas il y a danger de double emploi. Attendu que l'application en revient en grande partie aux provinces et dans certains cas aux municipalités, je voudrais que le Gouvernement, avant que le fédéral n'aille jeter plus de brouillards dans le domaine de la juridiction provinciale, obtienne des provinces une coopération plus totale et aille consulter les gouvernements provinciaux.

Le premier ministre (M. Mackenzie King) et surtout le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) se rendent